

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Renseignements programme

Amélie Bry - abry@ife.fr

## Renseignements inscriptions

IFE by Abilways

Rue de la Science, 4 - 1000 Bruxelles

Tél. +32 (0)2 533 10 20 - Fax : +32 (0)2 534 89 81

info@ife@abilways.com

## Participation (+ 3 TVA)

450 € HT

**Pour bénéficier de tarifs dégressifs en cas d'inscriptions multiples, contactez notre service clients au +32 2 533 10 20**

## Formation éligible au cofinancement

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant; par virement à notre banque - BGLBNP Paribas IBAN : LU24 0080 2485 2343 0000 - Code BIC : BGLULL33, au nom d'IFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

## Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui devra être payée avant le début de la conférence.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 02/08/02 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler par courrier au 4, rue de la Science - 1000 Bruxelles ou à l'adresse mail [conrectionbba@ifeexecutives.com](mailto:conrectionbba@ifeexecutives.com).

## Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par mail : [formation.netbba.com](mailto:formation.netbba.com), en précisant que vous participez à une formation IFE Benelux.

## Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

## Date et lieu de la formation

**MARDI 20 SEPTEMBRE 2016 - LUXEMBOURG**

Le lieu de la formation vous sera précisé sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

*Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.*



IFE est une marque  
**ABILWAYS**

Scannez ce code  
et retrouvez-nous sur  
votre smartphone



WEB 26330H

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**OUI**, je m'inscris à la formation " **Actualités en droit des sociétés : quelle gouvernance en 2017 ?** " du 20 septembre 2016 (code 26330 H)

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom et prénom \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Société \_\_\_\_\_

N° TVA \_\_\_\_\_ Secteur d'activité \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

N° de GSM \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) \_\_\_\_\_

Signature et cachet obligatoires : \_\_\_\_\_

Credit photo : Shutterstock

**BUSINESS  
ACADEMY**

**IFE**  
by **ABILWAYS**

# ACTUALITÉS EN DROIT DES SOCIÉTÉS : QUELLE GOUVERNANCE EN 2017 ?

Quelles sont les nouveautés qui  
impacteront vos pratiques ?

↓  
Projet de loi voté en date  
**du 13 juillet 2016**

**Mardi 20 septembre 2016 | LUXEMBOURG**

[www.ifebenelux.com](http://www.ifebenelux.com)

# BUSINESS ACADEMY

Vous voulez mieux comprendre les dernières nouveautés législatives et jurisprudentielles du droit des sociétés ? C'est une excellente initiative, car cela vous permettra de **mettre à jour vos connaissances et d'améliorer votre pratique en entreprise**. Les thématiques au programme : **domiciliation, gestion courante d'une société...**

Bien évidemment, le programme de cette matinée sur le droit des sociétés évolue constamment : quelles que soient les évolutions sur le thème, elles seront abordées pendant la session et vous en serez informé.

Si vous avez déjà des questions

Inscrivez-vous également à la journée « **Réforme du droit des sociétés** » (code 26347) du jeudi 29 septembre 2016 et bénéficiez d'un tarif dégressif

## QUI ?

- Fiduciaires
- Domiciliataire
- Responsables juridiques, responsables administratifs, financiers et fiscaux
- Avocats spécialisés, conseils, consultants
- Juristes d'entreprise
- Experts-comptables, comptables
- Actionnaires
- CEO, top managers
- Présidents, directeurs généraux
- Membres du conseil d'administration
- Dirigeants d'entreprises, gérants
- Responsables cession, fusion-acquisition

## COMMENT ?

- La remise d'un support écrit spécialement élaboré pour la formation
- Défini en étroite collaboration avec les intervenants pour répondre aux attentes des professionnels

Envoyez un courriel à [abry@efe.fr](mailto:abry@efe.fr)

## MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

### MATINÉE ANIMÉE PAR

Laurence JACQUES  
& Denis VAN DEN BULKE

Avocats au Barreau de Luxembourg

Avocats à la Cour, Partners

& Hervé PRÉCIGOUX

Avocat, Luxembourg,  
Avocat à la Cour, Barreau de Paris

Counsel

### VANDENBULKE

8.45 Accueil des participants

9.00 Introduction du Président de séance

### Pratique d'expert



### 9.15

#### Quelles sont les bonnes pratiques en matière d'assemblées ?

- Quels sont les points clés du projet 5730 voté le 13 juillet dernier qui impacteront vos pratiques ?
- Conseils d'Administration : quelles actualités en matière de convocations, délibérations, procès-verbaux ? Visio conférence et autres moyens...
- Assemblées Générales : convocations, ordres du jour, rapports, droit de communication et d'information des actionnaires, des tiers...
- Comment organiser le vote à distance ?
- **Illustrations pratiques** : les informations données comme confidentielles par le Président. Comment gérer les cas difficiles ? (conflits d'actionnaires, retard d'un membre du CA...)
- Quelles sont les nouvelles modalités de publication et d'approbation des comptes annuels à partir de janvier 2017 ?

Laurence Jacques & Hervé Précigoux

### 10.00

#### Quelles sont les actualités en matière de domiciliation ?

- Quelles sont les dernières avancées portant sur la responsabilité du domiciliataire ?
- Quand doit-il dénoncer une société ? Quelles sont les modalités ? Quels sont les bons conseils ?
- Quelle est l'actualité jurisprudentielle ?
- Arrêt C. com 4<sup>e</sup> chambre du 16 décembre 2015 relatif aux centres d'affaires

Denis Van den Bulke

10.45 Coffee networking

### 11.00

#### Revue de la jurisprudence EU et luxembourgeoise en droit des sociétés

- Quelles sont les dernières avancées portant sur la responsabilité des fiduciaires ? De l'expert-comptable ?
- Quelles précautions en matière de secret des affaires ?

Hervé Précigoux

### 11.30

#### Liquidation et dissolution de sociétés : quelles sont les étapes clés à ne pas manquer ?

- Réflexion sur les opérations de liquidation
- Quelles sont les bonnes pratiques ?
- Comment gérer les créanciers ?
- Quels sont les écueils à éviter ?
- Dans quels cas la responsabilité pénale et civile du liquidateur peut-elle être mise en cause ?

Laurence Jacques

12.15 Q/A

12.30 Clôture de conférence